

15/07/2024

PROJET D'ETABLISSEMENT

Petite crèche *LES PYRAMIDES*

Rue Champollion -85000 LA ROCHE SUR YON
petiteenfance@larochesurion.fr/02.51.47.48.66.

Sommaire

1. <u>Projet d'accueil</u>	3
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
2. <u>Projet Educatif</u>	8
➤ Identité et missions de la structure	
➤ Accueillir	
➤ Répondre aux besoins des enfants	
➤ Accompagner l'enfant dans son développement et ses évolutions	
➤ Jouer et apprendre	
➤ S'ouvrir vers l'extérieur, créer du lien	
➤ Communiquer en équipe et avec les familles	
➤ Conclusion	
3. <u>Projet social et développement durable</u>	23
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

1. *Projet d'accueil*

1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La petite crèche (halte-garderie) Les Pyramides est ouverte sur les jours et horaires suivants :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
- Mercredi de 8h30 à 12h,
- Jeudi de 8h30 à 17h30,
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

Elle se situe rue Champollion à La Roche-sur-Yon.

Elle accueille 18 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

2- Les différents types d'accueil

2-1- L'accueil court

L'accueil est dit court dès lors qu'il est fondé sur des temps d'accueils réguliers fixés à l'avance. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.

D'une ½ journée à 5 ½ journée par semaine, d'une durée minimum de 3 mois à 1 an, renouvelable en fonction des besoins de la famille et des possibilités d'accueil de la structure.

Tout accueil court implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

2-2 - L'accueil occasionnel

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

2-3 - L'accueil d'urgence

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis jusqu'à leur 5 ans révolus aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

4 – Les compétences professionnelles mobilisées

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

4-1- La direction (0.5 ETP)

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (0.5 ETP)

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE¹ (2 ETP)

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

4-4 - Les agents de service ou agent technique (0.7 ETP)

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

4-5 - Les autres professionnels :

Une référente pédagogique peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

Un psychologue référent pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

Des intervenants extérieurs peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

¹ CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d’évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

6 – Actions menées en matière de formation :

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

7 – L’accueil des stagiaires et apprentis :

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence. Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

8 - La place des parents

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

2. Projet éducatif

Le projet éducatif fait partie du projet d'établissement au même titre que le projet social et de développement durable et le projet d'accueil. Il est la traduction du projet social donc politique.

Il s'appuie sur les valeurs éducatives de l'équipe de direction :

- LE RESPECT
- L'EQUITE

LE RESPECT :

C'est une ligne de conduite qui permet de traiter l'enfant et sa famille avec égard, d'être à l'écoute, de se rendre disponible et de savoir entendre la différence.

Il nous importe de respecter l'enfant dans son identité, en interaction avec son environnement familial et social, permettant un climat « sécuritaire » pour et autour de l'enfant.

Cette valeur comprend aussi le respect :

- de la hiérarchie
- des professionnels
- des partenaires
- de la réglementation
- de l'environnement.

L'EQUITE :

Disposition à respecter les droits de chacun, en toute impartialité, par un traitement similaire des individus s'inscrivant dans la collectivité. Elle vise à mettre en œuvre l'égalité entre les personnes.

C'est considérer l'enfant avec le même égard quel que soit son développement, sa culture ou son appartenance familiale. C'est accueillir, accompagner avec les mêmes objectifs éducatifs chaque enfant. C'est offrir tous les temps d'éveil adaptés pour lui permettre de grandir, de s'épanouir.

Le projet social est un document commun à la Direction de la petite enfance du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération. Il est à la base de tous les projets éducatifs inhérents à chaque structure.

Le projet éducatif est une référence éducative qui sera évolutive et se réajustera en fonction de l'équipe, des enfants, des parents accueillis, des nouvelles connaissances et aussi des nouveaux projets qui pourront naître de la réflexion de l'équipe de la halte-garderie.

Chaque partie du projet se définit par un objectif reposant sur les valeurs que l'équipe lui a données. Celle-ci a ensuite étudié l'organisation, les moyens humains et matériels pour la mise en place de cet objectif.

Au centre de notre travail se trouve l'enfant dans son individualité. Nous allons l'accueillir avec sa famille et son histoire. L'arrivée dans une structure comme la nôtre va le faire passer d'un milieu familial à un milieu collectif et va être, pour lui, l'apprentissage de la séparation d'avec ses parents, souvent de sa mère.

Ce projet est basé sur :

- l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille,
- le respect de l'enfant dans sa globalité, dans son unicité.

IDENTITE DE LA PETITE CRECHE LES PYRAMIDES

Cet établissement d'accueil des jeunes enfants est un service public, de la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon situé rue Champollion dans le quartier nord de la ville.

Cette structure est ouverte depuis 1971, entourée de différents services tels que :

- le Centre Social avec le service de la protection maternelle et infantile, un pôle de conseillères en économie sociale et familiale de la CAF,
- la Médiathèque,
- la Ludothèque,
- la Maison de quartier,
- le lieu d'accueil enfant-parents : la Ronde,
- l'école maternelle et élémentaire des pyramides.

L'activité et la fréquentation de la petite crèche reste importante, car le quartier accueille toujours des familles avec de jeunes enfants. La population présente au sein de la structure est composée principalement de familles monoparentales, de foyers où un seul des parents travaille, de foyers de cultures étrangères, de familles orientées par les services sociaux, de foyers où les parents sont sans travail. Les familles ou les deux parents travaillent sont peu représentées car l'amplitude horaire de la petite crèche ne permet pas cet accueil sauf quand il est associé avec un mode de garde individuel (assistante maternelle).

MISSION DE LA HALTE-GARDERIE LES PYRAMIDES

L'accueil collectif occasionnel est la principale mission de cette structure, pour des enfants âgés de 10 semaines à 5 ans.

Il a pour objectif de :

- permettre aux parents de se libérer une ou plusieurs heures dans la semaine sans leur enfant.
- de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant.

Les locaux et le personnel sont soumis aux mêmes règles que celles applicables aux accueils réguliers collectifs relatifs aux établissements accueillants des jeunes enfants :

- décret n°2021-1131 du 30 août 2021.

La petite crèche des Pyramides, avec l'accueil régulier (sous contrat) et l'accueil occasionnel, permet une souplesse à l'évolution des besoins des parents, des enfants ainsi qu'une meilleure occupation des places.

Pour répondre au mieux à un accompagnement de qualité de l'enfant et de sa famille, une équipe pluridisciplinaire de professionnels petite enfance travaille sur la halte. Elle est composée de :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, responsable de la structure à 50% auprès des enfants et à 50% en temps administratif,
- 2 auxiliaires de puériculture à 100%,
- 1 agent technique à 80%.

ACCUEILLIR

A – La période de familiarisation

L'accueil de l'enfant et sa famille, c'est avant tout une rencontre, des échanges, c'est apprendre à se connaître mutuellement. L'objectif est qu'un lien de tisse entre les professionnels, la famille et l'enfant, qu'un climat de confiance s'instaure.

L'accueil de l'enfant en structure collective représente souvent une toute première séparation entre l'enfant et sa famille notamment lorsqu'il est tout bébé. Cette séparation est plus ou moins difficile à vivre en fonction de chacun mais elle demande à être accompagnée et expliquée à l'enfant. C'est un lieu inconnu, différent de la maison qui peut être vécu comme « angoissant » pour l'enfant et le parent. C'est pour cela que nous avons mis en place une période de familiarisation qui consiste à une première rencontre puis un accueil progressif de semaine en semaine.

Se familiariser signifie créer une relation familière, faire connaissance c'est-à-dire créer une relation où les individus se connaissent entre eux. Il ne s'agit pas de s'adapter à l'autre mais plutôt de travailler ensemble pour que chacun trouve sa place dans le respect des attentes, des pratiques et des valeurs de tous.

Le 1^{er} accueil :

Il se fait dans l'espace de jeux avec un professionnel disponible entouré des autres enfants.

C'est un temps qui a été réfléchi et planifié pour favoriser cette première rencontre indispensable pour la mise en confiance des parents et de l'enfant. Chacune des familles nomme ce qui lui semble important, nous sommes dans une écoute active. Nous n'utilisons pas d'écrit. L'objectif est d'être rassurant. Les mots qui sont essentiels à ce temps sont : spontanéité, naturel et légèreté.

La familiarisation :

La durée n'est pas déterminée ; c'est avec les parents que l'on envisage les temps nécessaires à l'accueil de l'enfant en fonction du rythme et du respect de l'enfant, des besoins et des impératifs des parents, et bien sûr, des disponibilités du service.

Sur le plan administratif, le dossier doit être complet avant l'accueil. Celui-ci peut se faire soit au guichet unique de la petite enfance ou sur la structure directement pour faciliter le déplacement de certaines familles.

B – L'accueil au quotidien

Chaque enfant possède un casier avec une photo de l'enfant dans lequel le parent laisse des affaires. Il n'est pas le même chaque jour vu que nous avons essentiellement des accueils occasionnels.

Le temps d'échanges, les transmissions :

Au quotidien, les professionnels prennent le temps d'échanger avec les parents. Ces temps d'échange sont essentiels car ils permettent de renforcer le lien parent/professionnel/enfant.

Il est important pendant ces moments de valoriser la parentalité, d'amener les parents à trouver leur réponse par eux-mêmes.

Il est important de responsabiliser les familles, d'être dans l'équité dans notre accompagnement à la parentalité.

Au quotidien, nous accueillons la différence culturelle avec des valeurs de respect, d'ouverture d'esprit et de la disponibilité ;

Nous devons avoir une écoute accrue en tenant compte du cadre.

Chaque transmission est unique comme l'est chaque enfant. Nous accueillons et verbalisons ses émotions.

C – L'accueil des enfants en situation de handicap :

En référence au projet politique de la Roche-sur-Yon Agglomération, la direction de la petite enfance a élaboré un projet visant à faciliter l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap.

Objectifs :

- Organiser un cadre sécurisant pour l'enfant, sa famille et l'équipe éducative.
- Favoriser la socialisation et soutenir l'évolution psychomotrice de l'enfant.

- Accompagner la famille dans la prise en charge de son enfant.
- Soutenir l'équipe éducative dans l'accueil au quotidien de l'enfant en situation de handicap.

Formalités :

Comme pour toute autre famille, l'enfant doit être inscrit auprès du guichet unique de la petite enfance.

Après échange avec la famille, la responsable de la petite crèche établit un contrat d'accueil et d'intervention auprès de l'enfant en tenant compte des possibilités de la structure. Les parents et la responsable rédige un Projet de Vie (PDV).

Une rencontre avec le référent santé et accueil inclusif, la famille et l'équipe pourra être organisée pour prévoir l'accompagnement de cet enfant à travers un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Cadre législatif :

- Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989, article 23, alinéa 1. Code de la Santé Publique.
- Décret 2021-1131 du 30 août 2021
- Règlement de fonctionnement de la petite crèche des Pyramides,
- Circulaire interministérielle n° 2003-135 du 8 septembre 2003, relative à l'établissement d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Projet de Vie et accompagnement personnalisé :

Le projet de vie est l'expression de la projection de l'enfant dans l'avenir. Il donne du sens à ce qu'il va vivre à la petite crèche. Chaque projet de vie est personnel et singulier.

Il est évolutif, établi et formalisé avec les parents. C'est le document qui permettra de faire une demande de soutien financier à la CAF, sous la forme de l'intervention d'une tierce personne AVS (Auxiliaire de Vie Sociale).

Celle-ci sera chargée d'accompagner les actes de la vie quotidienne pour lesquels l'enfant a besoin d'aide.

Cette aide sera mise en œuvre selon les modalités définies par la CAF (formulaire 08-103 et 08-111).

Modalités de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé :

Le PAI est un préalable à l'accueil d'un enfant porteur d'une maladie nécessitant une assistance médicale. L'objectif : Etablir un diagnostic sur l'état de santé d'un enfant et définir la capacité d'une structure à l'accueillir.

Il est établi conjointement par la responsable de la structure, le médecin référent, le médecin traitant, le médecin prescripteur et/ou le service hospitalier et la famille.

D – L'accueil d'urgence :

Au sein de la petite crèche, nous accueillons des familles dans l'urgence (rendez-vous de dernière minute, cours de français, problématique urgent à régler, ...), en libérant une place par demi-journée. Nous mettons tout en œuvre pour rassurer les parents et leur enfant lors de ces accueils un peu précipités. Nous restons disponibles et à l'écoute des inquiétudes des parents et de leur enfant.

Le parent peut appeler la petite crèche quand il le souhaite pendant l'accueil de son enfant pour être rassuré. Il est important que le parent se sente entendu et respecté pour mener à bien ce qu'il a à régler à l'extérieur de la structure. Cela lui permettra d'être présent pour son enfant lorsqu'il le retrouvera.

REPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS

La mission principale de la petite crèche est d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille. Ceci induit que les professionnels sont là pour répondre aux besoins des enfants : les besoins physiologiques de base : manger, dormir, être changés et soignés. Mais aussi les besoins psychoaffectifs qui sont tout aussi importants. Ainsi, l'observation des enfants par l'équipe et leurs connaissances permettent de répondre au plus près des besoins des tout-petits.

A – Le sommeil

L'importance du sommeil et du respect des rythmes de l'enfant :

Le sommeil de l'enfant est d'une grande importance car il permet à l'enfant de grandir : c'est pendant le sommeil que l'enfant sécrète l'hormone de croissance.

Dormir permet également :

- la récupération physique
- la récupération psychique
- la mémorisation de ce qu'il a vu, expérimenté lors de sa journée.
- un bien être qui lui permet de mieux affronter son environnement et ses émotions.

Les siestes sont essentielles pour l'enfant. Elles varient en durée et en rythme en fonction de chacun. Il existe des gros dormeurs et des petits dormeurs, les professionnels portent une grande importance à respecter les besoins en sommeil de chaque enfant.

Pour cela, elles observent, apprennent à les connaître et s'adaptent.

L'endormissement :

S'endormir, pour l'enfant n'est pas chose aisée. Cela représente pour lui une séparation qui peut être difficile à vivre. Chez le bébé, toute séparation peut représenter une source d'angoisse. Accepter de s'endormir, c'est accepter de lâcher prise, de se laisser aller vers l'inconnu. Il arrive que cela provoque un stress qui génère des pleurs et/ou un refus de s'endormir. Le rôle des professionnels est de créer une atmosphère sécurisante en l'accompagnant dans son endormissement.

Pour cela, l'équipe prend en compte ses habitudes familiales, les rituels d'endormissement des familles : bercements chansons, présence, câlins...Une fois que l'enfant se sent suffisamment en sécurité, il est plus facile pour lui de s'endormir seul les fois suivantes.

En fonction de ces observations et des connaissances de l'enfant, les professionnels tentent de s'adapter à chacun, dans l'optique que les rythmes et besoins de chaque enfant soient respectés, et que son sommeil soit de qualité. Un enfant qui ne dort pas bien est un enfant qui ne passe pas une bonne journée et pour qui les repas, les jeux, les émotions sont difficiles à gérer.

Nous avons 3 dortoirs, deux de bébés/moyens et un de grands. Nous assurons une attention constante, avec un support tableau très précis.

B – Les repas – Les goûters

Le repas est un moment :

- de satisfaction des besoins physiologiques
- d'expériences sensorielles, de relation aux goûts, aux odeurs, aux touchers, à la vue.
- de relation sociale, avec des rites et des traditions (différence suivant les cultures).
- d'imitation de l'adulte, un temps de plaisir partagé.

Pour les tout-petits, c'est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant.

- pour les moyens (18 mois environ), c'est un apprentissage de l'autonomie qui nécessite encore l'accompagnement de l'adulte.
- pour les grands, c'est un moment de partage collectif.

L'aménagement de l'espace est pensé pour respecter : le rythme de l'enfant, son autonomie, les relations adultes/enfants et les enfants entre eux, l'ergonomie : tables et chaises adaptées à l'âge, une ambiance conviviale, ...

La salle de repas dispose d'une table pour les moyens où le professionnel laisse l'enfant, dans une certaine limite, toucher la consistance de ses aliments (notion de plaisir à travers les sens). Nous lui proposons la cuillère pour qu'il apprenne à manger seul.

Une autre table est adaptée pour recevoir les plus grands. Ce qui compte pour eux à cet instant, c'est l'ambiance qui règne autour de la table, les propos que l'on s'échange et non la manière de manger ou les quantités ingérées.

Ainsi, nos pratiques s'accordent pour ne pas forcer l'enfant à manger, à l'encourager à goûter de tout, lui proposer régulièrement un mets qu'il aime moins, sans insister toutefois. Manger est un acte naturel, cela nous encourage à ne pas faire de remarque sur ce qu'il laisse dans son assiette.

Après des parents, notre rôle est de pouvoir échanger sur nos pratiques, à savoir comment se déroulent les repas en journée continue, les goûters au quotidien.

Nous pouvons parler de la constitution des repas, de l'équilibre alimentaire, de l'ambiance du déroulement d'un repas.

Au cas par cas, des parents peuvent vouloir parler de leur enfant face à l'alimentation, des problèmes rencontrés, à nous alors de les écouter, de les aider à y réfléchir, tout en gardant comme objectif le bien-être de l'enfant.

C – Les temps de change

L'acquisition de la propreté est un moment important dans la prise d'autonomie de l'enfant (capacité à contrôler ses sphincters). Le change est un temps d'intimité et de relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant.

Nous avons cité des mots clés pour illustrer cette notion de propreté :

- étape dans l'autonomie,
- processus naturel,
- grandir,
- progression qui peut s'accompagner de régression,
- choisir le bon moment dans le développement de l'enfant,
- acquisition en rapport avec l'évolution affective et sociale de l'enfant,
- pas de précocité dans cet apprentissage.

C'est un sujet qui n'est pas toujours envisagé de la même manière dans les familles suivant les valeurs culturelles et éducatives de chacune. Il y a aussi des attentes souvent très importantes de la part des parents liées à la scolarisation de l'enfant, à la réussite de le rendre propre, à la pression de la famille élargie.

Pour les parents, nous nommons une période d'apprentissage dans le temps plutôt qu'un âge et parlons de laisser l'enfant acteur dans cette acquisition pour maintenir un climat de sérénité.

La salle de change n'est pas optimum dans son agencement car cette pièce est petite, elle n'était pas conçue au départ pour cela. Nous avons obtenu de pouvoir séparer les toilettes des grands par une cloison afin de préserver l'intimité de chacun. Dans notre pratique, nous laissons aller seuls les enfants sur le pot s'ils sont assez grands et nous restons à l'écart. Le protocole des règles d'hygiène est affiché au niveau des tables de changes.

D – L'affectif

La sécurité affective :

Un enfant qui arrive dans un nouveau lieu, avec de nouvelles personnes qui s'occupent de lui peut se sentir insécurisé.

Au Pyramides, tout est nouveau et il est seul dans cette aventure, séparé de ses parents. L'objectif premier des professionnels est alors de créer un environnement sécurisant pour l'enfant et d'être disponibles pour lui, pour pouvoir répondre à ses besoins : besoins physiologiques, mais aussi psychologiques et affectifs. Le rôle du professionnel étant de sécuriser l'enfant, il ne refuse pas une demande de l'enfant et peut prendre un enfant qui pleure dans ses bras.

Les pleurs de l'enfant ne sont pas des « caprices » et les bras ne sont pas néfastes à l'enfant : *« le câlin est un temps de pause et de réassurance indispensable pour l'enfant avant qu'il se lance à nouveau à la découverte de son environnement »*.

Le jeune enfant a besoin de cette proximité, qu'une attention particulière lui soit portée, qu'on lui sourit, lui parle, pour construire son sentiment de sécurité et son estime de soi.

L'adulte est alors là pour signifier à l'enfant qu'il existe dans ce groupe, qu'il a sa place, et qu'il peut faire confiance en l'environnement et les personnes s'occupant de lui.

Les professionnels portent un regard attentif et bienveillant envers chaque enfant et ils privilégient des moments individuels lorsque cela est possible.

La distance professionnelle :

Les membres de l'équipe font néanmoins attention à garder une distance professionnelle avec les enfants. Malgré les liens qui se créent, il est important de rester à cette place de professionnel et de relais des familles.

Ainsi, l'équipe est là aussi pour distancier les relations lorsqu'il y a trop de proximité qui se crée la « juste » et « bonne » distance est à trouver, en communiquant ensemble en équipe et en prenant du recul sur les situations qui se jouent. Par exemple, les professionnels ne donnent pas de surnoms aux enfants ni de « petits noms ». Le prénom est choisi par les parents et fait partie de la construction de l'identité de l'enfant. C'est respecter l'enfant et sa famille de garder cette certaine distance.

L'attachement des enfants et des professionnels reste donc inévitable mais il reste un attachement secondaire et professionnel, les premiers liens les plus forts restant ceux avec ses parents et sa famille.

La réponse aux besoins primaires des enfants est donc la priorité des membres de l'équipe.

Elle constitue la base de l'accueil pour que l'enfant et les parents se sentent en sécurité. La micro-crèche a également un rôle d'accompagnement de l'enfant dans son développement, dans ses évolutions, ses apprentissages. Tout cela se travaille dans une cohérence éducative en équipe mais également avec les familles.

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON DEVELOPPEMENT ET SES EVOLUTIONS

Une des missions principales de la halte-garderie est de favoriser un développement harmonieux de l'enfant. Celui-ci concerne la motricité, le langage mais également les relations entre enfants ou avec les adultes, ainsi que la socialisation et l'autonomie. Les professionnels travaillent donc ces différents points en équipe et accompagnent les familles dans ces différents stades de développement.

A – Le développement moteur

Le bébé passe par différentes étapes avant de pouvoir se relever et marcher. A la halte-garderie, il est placé sur les tapis, allongé sur le dos. De là, il peut découvrir son environnement et expérimenter différentes postures. Son développement moteur se fait progressivement, par différentes étapes qui se succèdent et qui sont toujours les mêmes.

Les étapes du développement moteur :

- du dos, il se retourne sur le ventre,
- il se retourne aisément dos-ventre et ventre-dos (parfois, il se déplace en « roulé-boulé »),
- il cherche à avancer (souvent, il recule d'abord puis fini par avancer en rampant),
- il trouve la position assise à partir de là, et peut s'asseoir tout seul et se remettre sur le ventre,
- il se déplace aisément et trouve la position « 4 pattes » qu'il utilise pour se déplacer (cette étape n'est pas systématique, l'enfant « saute » parfois le « 4 pattes »),
- il cherche à prendre de la hauteur et se hisse pour se mettre debout,
- il se met debout en prenant des appuis et peut se déplacer en se tenant,
- il cherche à se lâcher, une main, puis une autre, acquiert de la stabilité,
- à partir de là, il fait ses premiers pas.

Ces différentes étapes sont nécessaires pour que l'enfant ait conscience de ses propres appuis, acquière une musculature nécessaire pour pouvoir se déplacer aisément et trouve un équilibre. Ce qu'il faut savoir c'est que chaque enfant évolue selon son rythme, rien ne sert de comparer et de s'inquiéter si un enfant prend son temps au niveau moteur.

Le principe de la motricité libre :

Pour accompagner l'enfant dans son développement moteur, les professionnels agissent selon le principe de la motricité libre. C'est un principe qui a été développé et mis en avant dans la pédagogie « Loczy » par Emmi Pikler, pédiatre hongroise, dans les années 50. Ce qu'il ressort de ses observations des bébés, c'est que le développement moteur de l'enfant s'acquiert naturellement et que les différentes positions inhérentes à ce développement apparaissent dans un ordre chronologique. Chacun à son rythme passe par différentes postures avant de pouvoir se relever et marcher.

La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit et sans le mettre dans une posture qu'il n'a pas acquise de lui-même.

Les enfants sont « programmés » pour marcher, ils n'ont pas besoin d'aide pour cela. Certains prennent plus de temps pour être suffisamment sereins et se lancer.

D'autres, plus moteurs, se mettent rapidement debout d'eux-mêmes et se lancent dans l'aventure de la marche rapidement. Les enfants libres de leurs mouvements acquièrent ainsi :

- une grande aisance corporelle,
- de la prudence,
- un sentiment de compétence.

Ils développent également un esprit d'initiative, une curiosité et la persévérance. Cet apprentissage développe leur intelligence et contribue au renforcement de leur estime de soi.

B – Le langage

Avant de savoir parler, le bébé emmagasine tout répertoire de mots qu'il entend et qu'il associe peu à peu avec les actions.

Il n'y a pas d'âge pour qu'un enfant commence à parler, chacun évolue à son rythme. Bébé, il fait des vocalises, babille, commence à faire des mots simples. Peu à peu, les mots se multiplient et sont de mieux en mieux utilisés. Entre deux et trois ans, il y a une explosion du langage, moment pendant lequel l'enfant répète tout ce qui lui est dit, questionne (« pourquoi ») et prend plaisir à communiquer avec l'adulte et les autres enfants.

A partir de trois ans, la plupart des enfants sont en capacité de faire de phrases et même parfois de manier l'humour.

Ainsi, les professionnels parlent beaucoup aux nourrissons et aux enfants. Car c'est par initiation, par ce qu'ils entendent que les enfants intègrent du vocabulaire et comprennent le monde qui les entoure. Les actions de l'enfant sont verbalisées ainsi que les émotions. Les professionnels préviennent l'enfant avant d'agir, leur parlent de leur environnement proche.

La verbalisation permet à l'enfant de baigner dans un monde de langage oral et lui permet de connaître des mots et de les intégrer dans sa mémoire. Il est bon à savoir qu'un enfant comprend très tôt ce qui lui est dit. Qu'il est fondamental de parler au bébé, et de l'aider à comprendre le monde qui l'entoure et ce qui se passe pour lui. Cela permet de le rendre acteur et de l'intégrer dans son environnement.

Pour favoriser le développement du langage et l'acquisition des nouveaux mots, certaines activités sont proposées dans ce sens. Ainsi, les temps de chansons permettent de manière ludique à l'enfant de connaître de nouveaux mots notamment les animaux qui sont souvent utilisés dans les comptines et bien d'autres encore. Les professionnels ont un répertoire varié de chansons enfantines et chantent avec plaisir au quotidien. Les livres sont également un formidable outil dans la communication, l'échange mais aussi le développement du langage. En dehors des histoires, la lecture d'un livre favorise l'interaction adulte-enfant et les échanges verbaux.

Accompagnement des émotions par la verbalisation, l'écoute, la bienveillance :

Reconnaître et respecter les émotions de l'enfant, c'est le placer en position de sujet, lui permettre de construire son sentiment d'identité et de personnalité propre. Il est important de favoriser l'expression des émotions car elles permettent un retour à l'équilibre. Les accueillir, les encourager est essentiel. C'est permettre à l'enfant de libérer des tensions mais également de se constituer une personnalité solide et une sécurité intérieure stable. Pour accompagner une émotion, il est nécessaire que l'adulte mette des mots dessus : « *je vois que tu es en colère* », puis le laisse exprimer sa colère et chercher à comprendre d'où cela peut venir. Le rôle des professionnels est alors de l'accompagner et de l'aider à gérer ses propres émotions. Lorsque l'enfant n'a pas la possibilité d'exprimer une émotion, celle-ci reste enfouie au fond de lui, elle est refoulée et non libérée. Face aux émotions de l'enfant, les professionnels gardent alors une attitude bienveillante et empathique et mettent des mots dessus.

C – Réguler ses émotions

Les pleurs :

Les pleurs peuvent être liés à une colère, une frustration ou un mal être. Ils peuvent exprimer un besoin...Pleurer est normal et sain pour un enfant.

C'est leur seul moyen d'expression tant qu'ils n'ont pas la parole. Face aux pleurs, il est important de mettre des mots dessus, de les accompagner avec douceur et bienveillance.

Un enfant ne pleure pas « pour rien », il y a toujours une raison (parfois, les pleurs expriment un stress, quelque chose qui n'est pas visible mais qui met l'enfant dans un certain inconfort ou même une détresse, ...). Parfois, les mots ou un câlin suffisent pour apaiser des pleurs. Laisser l'enfant pleurer en l'accompagnant permet, là encore à l'enfant de se décharger d'une tension. Reconnaître les pleurs et prendre l'enfant dans ses bras est très bénéfique pour l'enfant. Cela lui permet de constituer une sécurité intérieure qui lui permet de faire face à ce qu'il vit et l'aider à gérer et réguler ses émotions.

La colère :

Un enfant en colère peut réagir « violemment » : taper, hurler, se rouler par terre, ... Un enfant peut être pris de colère suite à une frustration, il peut en être envahi et ne pas savoir comment la contrôler. Lorsque les professionnels sont face à ce genre de situation, elles l'empêchent de se faire du mal et/ou de faire du mal à autrui. Selon la situation, il peut être proposé à l'enfant de taper dans un coussin,

afin d'évacuer sa colère en sécurité. Dans tous les cas, l'enfant n'est pas puni, ni empêché d'être en colère. Cette émotion a besoin de sortir et d'être évacué, sans cela, elle risque d'être davantage « explosive ».

Les peurs :

Certains enfants ont des peurs qui paraissent parfois minimes ou exagérées mais qui sont importantes pour eux. Les membres de l'équipe sont alors à l'écoute des peurs de l'enfant et l'aident à les combattre. En lui parlant, en dédramatisant certaines situations et le rassurant sur le rôle de protection de l'adulte, les professionnels aident l'enfant à apprivoiser certaines angoisses. Les livres peuvent aider à parler de certaines peurs avec l'enfant plus grand (cauchemars, peur du loup, ...). Ils sont un outil très utile pour l'aider à combattre des angoisses. La mise en place de rituels, notamment avant d'aller à la sieste, peut-être un moyen de créer des repères rassurants pour l'enfant.

La joie (rire, cris, ...) :

Emotion positive, la joie s'exprime pour les enfants par des rires, des cris parfois. Là-dessus, les professionnels ne peuvent pas faire autrement que d'entretenir cette effervescence et cette spontanéité. Cette émotion est volontiers accueillie et partagée par tous. Lorsque cela crée trop d'excitation (les enfants crient, courent, s'excitent, ...), les adultes peuvent proposer aux enfants de sortir pour évacuer un trop plein d'énergie, là où il y a plus d'espace pour crier, courir, sauter de joie, ... Cet élan de vie est essentiel pour l'enfant et est encouragé au quotidien.

JOUER ET APPRENDRE

Le jeu, c'est une activité physique ou mentale purement gratuite qui n'a, dans la conscience celui qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'il procure. L'enfant recherche dans le jeu uniquement la notion de plaisir. Laurence Rameau parle du jeu comme étant « (...) *la marque de l'enfance et il ne répond à aucun objectif, programme ou dessin d'adulte. Le jeu du petit est libre et gratuit, il est plaisir avant tout* » (« pourquoi les bébés jouent ? » Laurence Rameau).

A – Pourquoi et avec quoi l'enfant joue ?

Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils ont envie de faire dans le jeu et comment ils jouent : « *le jeu des bébés se doit d'être libre dans la mesure où eux seuls sont capables de discerner ce qui les intéresse vraiment et ce sur quoi ils peuvent exercer leur soif d'expérimentation.* » (« Un bébé à la crèche, pédagogies et neurosciences », Laurence Rameau).

Le jeu est alors synonyme de liberté, d'expériences et de plaisir.

Les bénéfices du jeu :

Selon Jean Epstein, psychopédagogue, « *l'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. D'une part, à travers le plaisir qu'il éprouve à essayer ; d'autre part, à travers son environnement* » (« L'explorateur nu », Jean Epstein) .

Pour l'enfant, tout est jeu, il découvre son environnement, son entourage et se développe grâce au jeu. Jouer, c'est un peu son « travail », c'est en tout cas, une grande partie de son quotidien et donc de celui de la petite crèche. Le jeu permet de favoriser différentes facettes de son développement :

- son développement moteur (motricité globale, fine, ...)
- son imagination,
- sa créativité,
- son langage,
- ses intelligences,

Il est question de « ses » intelligences car les enfants, tout comme les adultes, sont dotés d'intelligences multiples. En effet, lorsqu'il s'agit d'intelligence, il est souvent fait allusion à l'écriture, la lecture, les mathématiques...toutes ces compétences qui, dans l'esprit, fondent le niveau d'intelligence. Or il en existe plusieurs dimensions : c'est aussi la créativité, les relations avec les autres, etc. (théorie mise en lumière par Howard Gardner qui parle de « 8 intelligences »). Ainsi, jouer permet de favoriser un développement global et harmonieux de l'enfant.

Les enfants ont besoin d'être dans l'action, de suivre leur imagination et leur exploration des objets. Ils inventent le monde au fur et à mesure de leurs expériences et n'ont que faire de ce que les adultes veulent leur faire faire, leur montrer, leur demander. Plus ils ont des objets neutres à leur disposition, plus ils peuvent détourner ceux-ci de leur utilité première et en inventer des utilisations. En cela : un carton, un emballage, un balai, par exemple est bien plus intéressant qu'un jouet dit « éducatif » qu'il est souvent difficile et non autorisé de détourner de son usage initial.

Le jouet ne permet donc pas forcément le jeu de l'enfant, alors que l'objet ludique, oui. Les objets les plus prisés des petits ressemblent à tout, sauf à des jouets car ces derniers, même s'ils sont attractifs pour les enfants, sont vite délaissés à profit d'autres objets (des bassines, des tissus, des boîtes, des paniers, etc...) suffisent à faire le bonheur des tout petits. C'est là que leur créativité et leur imagination se mettent en place, c'est là qu'ils apprennent le plus.

Ainsi, à la halte-garderie, il est proposé aux enfants du matériel de jeu varié. Les professionnels mettent à disposition des enfants des jeux de construction, d'imitation (bricolage, poupées, dinette...), mais également du matériel de récupération et des objets neutres du quotidien (emballages, cartons, sacs à mains, chapeaux, ...).

La variété des objets proposés leur permet de faire de multiples expériences, et de contribuer à leurs apprentissages de manière ludique et non conformiste.

La liberté dans le jeu consiste à le laisser faire son jeu, expérimenter à sa manière, à son rythme, avec qui il veut et comme il le veut. C'est un moyen de le laisser acteur, dans un cadre bien sur délimité. Les seules raisons pour lesquelles nous avons à dire « non » dans le jeu de l'enfant concernent trois éléments :

- sa sécurité,
- la sécurité des autres,
- la dégradation volontaire du matériel.

En dehors de cela, il n'y a pas vraiment de raisons d'interdire des choses dans l'expérience de l'enfant. Une citation de Laurence Rameau retranscrit la façon de conception du jeu de l'enfant à la halte-garderie : « *laisser jouer l'enfant, c'est le laisser faire son jeu. Cela correspond à ce que certains nomment « jeux libres » de l'enfant, comme si le jeu pouvait être autre chose qu'une liberté, d'ailleurs. Laisser se faire le jeu de l'enfant s'entend au sens d'une autorisation donnée à l'enfant de faire les choses qui l'intéressent, d'être acteur de son propre jeu* ».

B - Les différentes activités proposées

Les professionnels ne proposent pas « d'activité dirigée ». L'adulte n'interfère pas dans les expérimentations de l'enfant et ne montre pas de « modèle ». Il l'accompagne en commentant ses jeux, en verbalisant ce qu'il fait, et peut même être invité dans son jeu. L'équipe éducative veille à permettre à l'enfant des espaces d'exploration non genrés laissant l'enfant passer naturellement d'une activité à l'autre sans distinction de sexe.

L'accompagnement par les adultes

L'objet de ces moments n'est pas de produire quelque chose.

Laurence Rameau explique que : « *Vouloir « faire faire » une activité spécifique à un jeune enfant pour l'occuper ou répondre à une commande ne correspond pas à la manière dont l'enfant apprend. Il va s'y*

conformer, obéissant ou souhaitant faire plaisir aux adultes auxquels il est attaché, adorant la nouveauté et toujours prêt à s'engager dans de nouvelles expériences, mais il s'en lassera aussitôt, faute d'intérêt pour lui ».

Ce qui prime c'est le plaisir et la découverte de ses capacités, qui permettent à l'enfant de prendre confiance en lui et de faire des expériences qui lui permettent de développer sa créativité notamment. Il s'agit d'accompagner l'enfant dans sa découverte et compréhension du monde qui l'entoure et des adultes. Le résultat attendu n'est pas « le beau », mais plutôt l'enthousiasme et la découverte de manières, de techniques et l'expérimentation de quelques notions de bases (grand, petit, couleurs, contraires) qui se font naturellement par les expériences de l'enfant et la verbalisation de l'adulte.

Des exemples d'univers proposés

Voilà quelques exemples d'univers ludiques que nous proposons à vos enfants. Ce n'est qu'une liste non exhaustive :

- La peinture, les dessins (craies, crayons, feutres, pastels, etc.) ;
- Les jeux de transvasements ;
- Les jeux d'eau ;
- Les jeux moteurs (balles, ballons, parcours, toboggan, etc.) ;
- La musique, les instruments de musiques, les chansons ;
- La « patouille » et la pâte à modeler ;
- Les expériences variées avec de la « récup » ;
- Les univers liés à l'imitation : « poupées », « bricolages », « dinette », etc.
- Les univers de construction : « Lego », « Kapla », « Boîtes gigognes », etc.
- Les livres, les histoires, le Kamishibai...

Chaque univers proposé, se fait selon quelques consignes (pour assurer la sécurité de tous), mais sans consigne de « faire » ou de « produire ». Les univers sont ouverts, pour que chacun puisse venir à sa guise et y fasse les expériences qui l'intéressent.

C – L'extérieur et la nature

Proposer des temps à l'extérieur des locaux de la halte-garderie est important car les enfants ont besoin de beaucoup d'espace pour bouger. Il s'agit aussi pour eux de découvrir leur environnement proche et notamment la nature qui est une mine inépuisable d'expériences. Ainsi, les sorties, les promenades, les jeux « naturels » sont proposés lorsque cela est possible.

La petite crèche bénéficie d'un grand jardin avec une partie pelouse. Elle dispose d'un toboggan et de véhicules extérieurs (trotteurs, vélos) ainsi que des ballons et plein d'autres jeux.

Les enfants sortent régulièrement. Cela leur permet de bénéficier d'un espace ouvert, dégagé, dans lequel ils peuvent bouger, crier, courir... L'avantage d'un jardin, c'est qu'il y a beaucoup plus d'espace et que les enfants peuvent multiplier leurs expériences motrices et assouvir leur besoin de bouger autant qu'ils le souhaitent.

En parallèle, des sorties extérieures sont organisées en bus de ville, en mini-bus ou à pied. En général, les professionnels sortent à 2 pour 4 enfants ou à 3 pour 6 enfants. Il est également proposé aux parents de nous accompagner.

Être dehors, et notamment dans un environnement naturel riche, offre diverses possibilités d'expériences et comporte de nombreux atouts pour l'enfant, pour ses connaissances.

Jouer avec la nature offre des expériences motrices variées. Il a la possibilité par exemple d'exercer sa motricité fine par le biais de transvasements des petits cailloux. Pour la motricité globale, les enfants peuvent sauter, courir, grimper avec ce qu'offre l'environnement naturel.

Ce sont aussi des expériences sensorielles que la nature propose. En effet, l'odorat est sollicité grâce aux différentes odeurs qui émanent des arbres, des fleurs mais aussi des animaux rencontrés. Le toucher est favorisé lorsque les enfants touchent les feuilles, les arbres, les cailloux par exemple. Puis les différentes couleurs qui varient selon la saison (les couleurs du ciel, des arbres, ...) sollicitent la vue de l'enfant.

Et, enfin, le goût peut être développé lorsque les enfants goûtent certains fruits ramassés à l'extérieur. L'extérieur permet également à l'enfant d'avoir des repères temporels. Selon les saisons, une ambiance différente se dégage dans la nature : les feuilles qui tombent ou changent de couleur (verte en été, marron en automne, ...), les températures qui varient, permettent aux enfants d'avoir ces repères dans le temps et de comprendre les différentes saisons.

Se promener dehors permet de sensibiliser les enfants à l'environnement et au respect de la nature comme ne pas arracher les fleurs par exemple, ne pas jeter des papiers par terre, ... Tout cela est propice à l'échange et à la communication avec l'adulte.

Pendant les promenades ou au retour, les adultes parlent en effet aux enfants de ce qu'ils ont vu ou fait. Cela permet de générer des sujets de discussions suite aux expériences et aux découvertes (les animaux rencontrés, ce qu'ils mangent, les bruits, ...).

Sortir permet également de rencontrer d'autres personnes : ils rencontrent d'autres enfants, d'autres adultes. Cela participe à développer leur sociabilité.

Pour toutes ces raisons, les professionnels proposent des sorties dès que possible aux enfants.

S'OUVRIR VERS L'EXTERIEUR, CREER DU LIEN

A – L'éveil artistique et culturel :

La petite crèche accueille ponctuellement ou de manière régulière des intervenants extérieurs ce qui permet de créer du lien et de dynamiser la vie au sein de la structure. Ces rencontres alimentent les projets de l'équipe et font la joie des enfants comme des adultes.

Nous faisons de l'éveil musical 1 fois par mois, des séances de yoga pour tout petit et de la médiation animale en alternance. Nous avons également un partenariat avec l'artothèque toute l'année. Nous choisissons des œuvres que nous exposons dans la structure pour stimuler l'éveil culturel de l'enfant et des familles. Chaque année, l'équipe réfléchit à éveiller la curiosité des enfants par différents projets (ex : intervention d'un artiste peintre, spectacle « concert très tôt » etc...).

Nous travaillons également en partenariat avec l'école des Pyramides pour organiser des temps « passerelles » avant la rentrée scolaire, des moments bénéfiques pour les enfants qui découvrent leur futur environnement scolaire.

Avec les autres structures petite enfance de l'Agglomération, nous partageons et animons des projets communs qui permettent aux enfants de rencontrer d'autres enfants. Nous partageons également avec nos collègues des autres structures et ainsi nous échangeons sur nos pratiques professionnelles.

B – le travail en partenariat

Le travail en partenariat est une continuité dans l'accompagnement à la parentalité que nous observons au quotidien. Être le relais vers d'autres structures, être un lieu de prévention. Nos appuis se tournent alors vers :

- La PMI
- Le CAMPS

- Vista,
- SOS femme Vendée,
- Le LAEP La Ronde,
- L'école des Pyramides,
- La maison de quartier,
- Les autres structures petite enfance de l'agglomération,
- ...

Régulièrement, des rencontres s'organisent pour échanger autour des enfants et des familles afin de mettre en place les étayages nécessaires à l'accompagnement éducatif dans la famille. Tout notre travail d'observation, d'écoute, de soutien de l'enfant dans son développement en dehors de son milieu familial prend un sens. Tout ceci est fait en transparence avec les familles avec lesquelles des temps d'échange, d'écoute et de proposition ont été faites.

Un travail de partenariat est réalisé pour la formation de stagiaires aux futures professions de la petite enfance. L'équipe prend en charge le stagiaire et l'accompagne tout au long de son stage. Nous accompagnons les élèves en stage à savoir observer et regarder un enfant, susciter des interrogations et par la même occasion engager une discussion avec l'équipe. Le stagiaire peut proposer des jeux, animer des ateliers avec un groupe d'enfants, participer à la vie quotidienne...

COMMUNIQUER EN EQUIPE ET AVEC LES FAMILLES

La communication au sein de la petite crèche est une préoccupation centrale car elle est déterminante dans l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et sa famille. Les professionnels sont attentifs à communiquer « au mieux » avec les familles au quotidien, afin de transmettre des informations, créer du lien, entretenir la confiance mutuelle. C'est pour cela qu'un travail a été engagé sur l'accueil des familles notamment.

L'objectif de base étant que les parents, enfants et professionnels se sentent en confiance et suffisamment à l'aise pour « grandir ensemble ».

Notre priorité est de répondre au mieux aux besoins des familles, de favoriser le développement de l'enfant dans la collectivité, en mettant au cœur de notre travail les deux valeurs citées dans le projet éducatif : le respect et l'équité.

Au quotidien, la communication orale reste la plus efficace lors des échanges avec les parents.

Un tableau d'affichage se trouve à l'entrée de la halte-garderie. Les parents sont invités à le consulter.

Dans la pédagogie utilisée avec les familles et les enfants, nous essayons :

- d'avoir un discours cohérent entre nous, envers les familles et les enfants en répondant toujours au double objectif : satisfaire les besoins de l'enfant en tenant compte aussi du contexte familial, c'est un perpétuel équilibre à trouver.

- d'utiliser comme outils de travail : l'observation et l'écoute. Chaque enfant est unique dans un milieu collectif.

- de collaborer, de s'entraider dans un même espace, être autonome dans ses actions, avoir sa place et la prendre en respectant celle des autres.

- faire des transmissions un moment d'échanges chaleureux en respectant chacun, en donnant aux enfants et aux parents, un regard juste et bienveillant.

Une réunion d'équipe régulière nous permet de parler de notre travail, d'échanger sur nos pratiques au quotidien quand le besoin s'en fait sentir. De plus, la réunion d'analyse de pratiques nous aide dans cette démarche.

CONCLUSION

A la lecture de ce projet, nous constatons que les notions d'accueil, de séparation, de familiarisation se jouent et se rejouent sans cesse dans la garde occasionnelle avec des familles diverses et variées. Si cette première approche de la famille avec les professionnelles est réussie, le quotidien se déroule de façon harmonieuse. Ce constat définit bien comment nous exerçons et ressentons notre principal rôle et la posture professionnelle qui en découle, de savoir-faire et surtout de savoir être dans les relations avec les autres.

L'intérêt porté à ce projet a été de toute évidence enrichissant pour chacune de nous. Il permet de :

- mettre des mots sur notre pratique,
- d'affiner nos actions auprès des familles,
- de se recadrer, de se remettre en cause, de se replacer en tant que professionnelle,
- de laisser une trace, un écrit sur lequel nous pouvons nous appuyer.

3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

Le projet social : les finalités et la démarche

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe² et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

² Relais Petite Enfance (RAM)

Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

1981 – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

1985 - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

1991 - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

1996 - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

2000 – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

2003 – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

2006 – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

2007 – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

2009 – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

2010 – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4^{ème} RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

2010 – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

2013 – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

2021 – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

2021 – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

2022 – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

Un territoire attractif

Situation géographique, économique et environnementale

→ Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

→ Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent³.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

→ Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

³ Le Parisien du 29 avril 2021.

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf, ... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

Evolution et caractéristiques de la population

→ Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

→ Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)⁴, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de – de 3 ans augmenter régulièrement⁵.

Nombre d'enfants -3 ans (CAF85 - 2020)



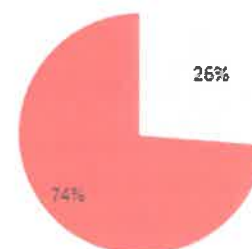
Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

→ La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon⁶. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



Familles monoparentales ■ Couples avec enfant

A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants⁷.

→ Un taux de pauvreté⁸ plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

⁴ Source INSEE

⁵ Source CAF85 et MSA

⁶ Source INSEE

⁷ Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

⁸ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

→ **Un taux d'activité des femmes élevé**

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)⁹.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

→ **Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif**

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

⁹ Source CAF85 et MSA

→ Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1^{er} janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1^{er} janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret¹⁰ offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

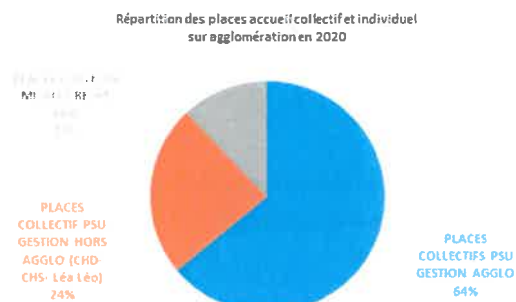
Ainsi en 2020, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



¹⁰ Décret du 30 août 2021

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectifs	Actions
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

→ Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1^{er} mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1^{er} agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019¹¹ ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM¹² a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

→ Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

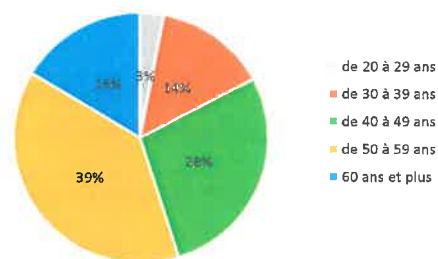
Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

→ Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

Répartition par âge des assistants maternels



¹¹ Source CD85

¹² FPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel¹³. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS¹⁴ et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

¹³ Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

¹⁴ Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

➔ **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »**

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

➔ **Le REAAP Local**

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

➔ **Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?**

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

Des actions engagées en faveur du développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »¹⁵.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

➔ L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

¹⁵ Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

→ L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

→ L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH¹⁶. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP¹⁷, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH¹⁸ lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

¹⁶ Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

¹⁷ Allocation Journalière de Présence Parentale

¹⁸ Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...¹⁹

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social²⁰ ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

¹⁹ Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

²⁰ Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalsés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

Favoriser le développement humain et le travail en réseau

→ Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

➔ Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture²¹ souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibai, arts visuels, spectacles, bals...).

➔ Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

²¹ Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

→ Un travail en partenariat efficient mais à étoffer

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

➔ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

➔ Actions indirectes

*Choix des produits d'entretien

*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

➔ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

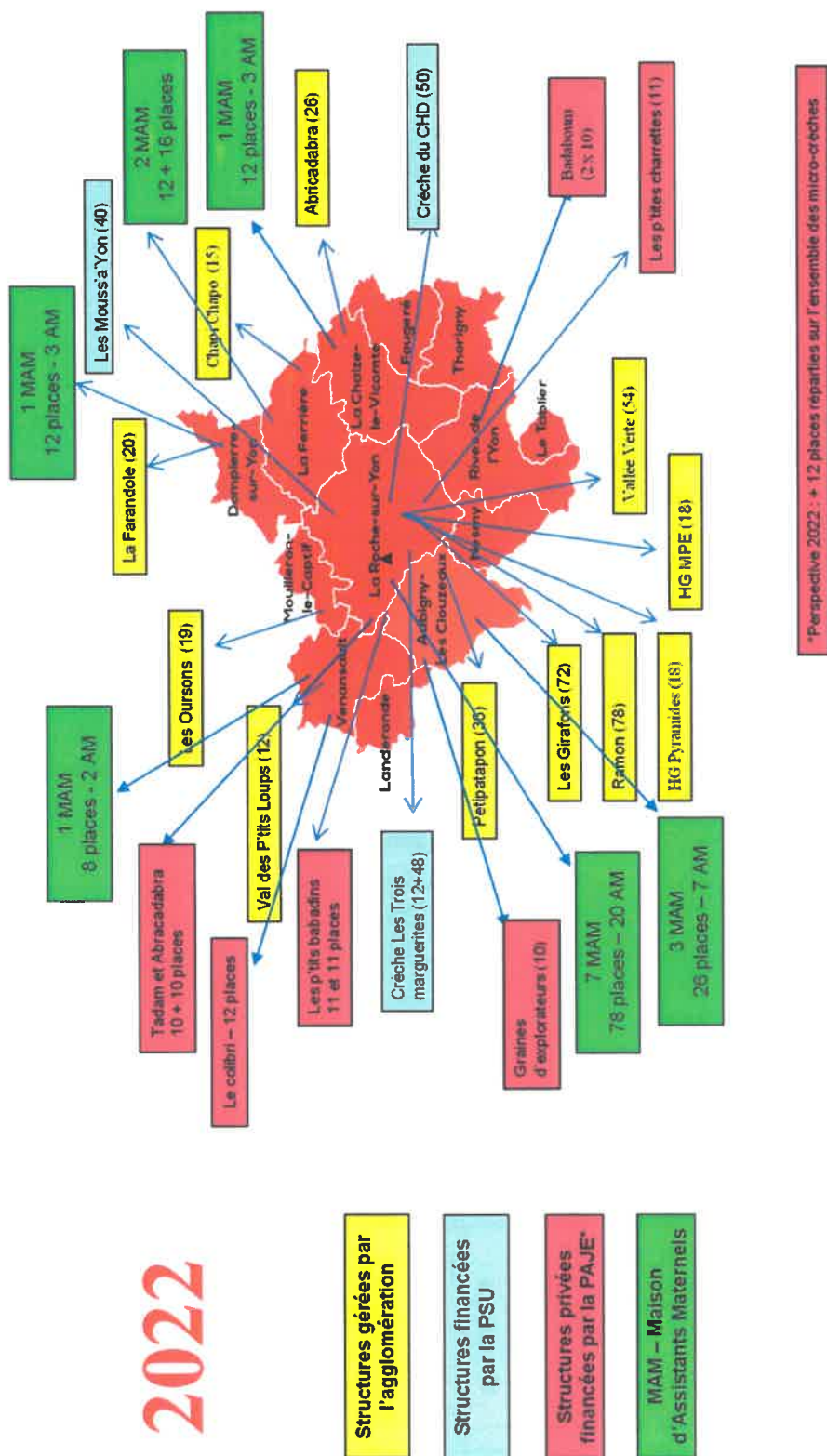
Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES
		2021	2022
CRECHES LRSYA (PSU)			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
TOTAL 1		370	380
CRECHES PSU			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
TOTAL 2		138	138
MICRO-CRECHES PAJE			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
TOTAL 3		83	109
TOTAL GENERAL (1+2+3)		591	627

Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



Au 1^{er} janvier 2022, 613 places en accueil collectif

Annexe 3



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		DIRECTION PETITE ENFANCE		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
Accueil collectif				
<p>1 Guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil</p> <p>2 crèches hospitalières 1 crèche privée "Léa et Léo" Soit 138 places</p> <p>9 micro-crèches Soit 95 places</p>	<p>Manque de places disponibles (cf commission d'attribution)</p> <p>Manque de places en accueil occasionnel</p>	<p>Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel</p> <p>Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents</p>	<p>Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel</p> <p>Questionnaire transmis aux familles</p>	<p>80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant</p>
	<p>Manque de place disponible en accueil d'urgence</p>	<p>Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils</p> <p>Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence</p>	<p>Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021</p> <p>Retravailler la sectorisation</p>	<p>2022</p>
<p>Des besoins importants pour des familles présentant des besoins spécifiques (insertion professionnelle et sociale, difficultés éducatives, handicap)</p>	<p>Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques</p>	<p>Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)</p>	<p>Continuité, à affiner et à cibler</p>	
<p>Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre</p>	<p>Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil</p>	<p>Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle</p>	<p>En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance</p>	
<p>Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> *équité sociale *réduction des inégalités sociales de santé *développement humain <p>Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> *l'éveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire *l'éveil à la nature : "il n'y a pas de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage.... *L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte 				<p>Continuité</p>

Accueil individuel				2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Rencontre à prévoir avec le Département
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FP6M) *460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places 4 Relais Petite enfance *accompagnent les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutien et accompagnement les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Manque de places : peu de places disponibles Des démarches administratives fastidieuses Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Augmenter le nombre de places en accueil individuel Faciliter les démarches administratives Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	2023
Accueil et accompagnement des parents				
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle	sept-23 mandat suivant 2026
			Développer les partenariats avec Entour'âge, avec les résidences autonomie	

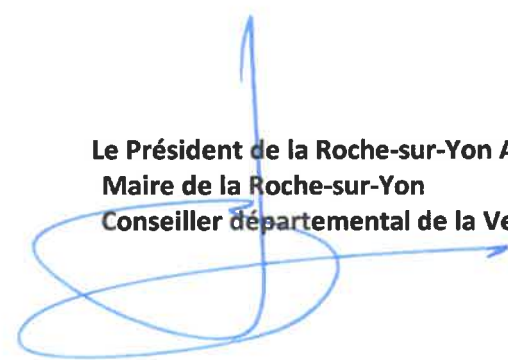
<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * réunions partenariales * groupes de travail * fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles <p>L'échelle aggio pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<p>Développement durable</p>				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>Au regard de tous ces éléments :</p>				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p>			
<p>Propositions</p>	<p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance * l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels * les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération * un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance * une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons) 			

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,
Maire de la Roche-sur-Yon
Conseiller départemental de la Vendée**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.